



Office National des Forêts

PROJET LABELISE BAS CARBONE EN FORÊT DOMANIALE DES GORGES DU TARN

CONTEXTE DU PROJET

La forêt domaniale des Gorges du Tarn a été victime d'un incendie en 2018. Le projet vise à reboiser plusieurs parcelles forestières incendiées sur une superficie de 4.57 hectares.

DESCRIPTION DU PROJET

Après les études post-incendie menées au sein de la forêt, il a été décidé de reconstituer les peuplements forestiers des parcelles incendiées avec des essences de Cèdres et de Pin Salzmann.

Ce projet correspond à la méthode LBC « reconstitution de peuplements ».



Compensation carbone

OBJECTIFS DU PROJET

Le Label Bas Carbone s'applique pour les projets de qui visent à reconstituer les forêts dégradées. En cas d'incendie, les projets sont limités aux peuplements dont le reboisement artificiel est pertinent. Dans le cas présent, la plantation de Cèdres et de Pins Salzman permettra la reconstitution des peuplements sur les parcelles incendiées.

La quantité de carbone du projet sur 30 ans est estimée à environ 101 tonnes de CO₂.



LES + DU PROJET

- Rétablissement du couvert forestier ;
- Amélioration de l'aspect paysager (tourisme de nature) ;
- Retour de la biodiversité présente avant l'incendie.



Compensation carbone